

PROCES-VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 26 janvier 2023

Le 26 janvier 2023 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 20 janvier 2023 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Monsieur PEGORARO Nicolas, Monsieur THISSELIN Vincent, Conseillers Municipaux

La secrétaire de séance : ALIZÉ Catherine, secrétaire de mairie

Absents avec excuse : Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire, Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Madame THOMAS Sandrine, Conseillères Municipales.

Absents sans excuse : ./.

Après avoir entendu

ARRET DU PV de la réunion du 15 décembre 2022 acté.

1) PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les dépenses nécessaires et imprévues d'investissement,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à ouvrir les crédits nécessaires aux dépenses d'investissement TTC, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur les comptes suivants :

- sur le compte 2158 OP 102 : 5000.00 €

et à mandater ces dépenses dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2023.

2) ACQUISITION D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau nettoyeur haute pression pour l'entretien courant des machines agricoles,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir un nettoyeur haute pression à la société SD LOCATION sise à WOIPPY pour le montant de 1490 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

3) ACQUISITION D'UNE MOTOBINEUSE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité d'acquérir une nouvelle motobineuse pour la préparation des massifs de plantation,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir une motobineuse à la société ASMV sise à Metz pour le montant de 407.50€ HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

4) ACQUISITION DE PNEUS TRACTEUR MASSEY

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité d'acquérir deux pneus pour le tracteur Massey en raison de leur usure,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir deux pneus pour le tracteur Masse à la société OK PNEU SERVICE sise à Marly pour le montant de 1405.40 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

5) AVENANT LOT 1 VRD MARCHÉ COMPLEXE SPORTIF

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Vu les délibérations des 29.10.2020 et 06.04.2022
- Considérant la nécessité de modifications sur l'alimentation électrique du bâtiment du complexe sportif,
- Considérant la nécessité de travaux complémentaires relatif à l'écoulement des eaux et à la création aux cheminements d'accès au terrain de foot,
- Après avoir entendu M. Bertrand DUVAL, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant en plus-value au marché du LOT 1 VRD du complexe sportif attribué à COLAS de 11 974.35 € HT et porte le montant de ce marché à 233 777.13 € HT et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager toutes les procédures afférentes, liquider et mandater la dépense sur l'opération correspondante.

6) CHARTE COMMUNE NATURE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité de ne plus utiliser les produits phytosanitaires pour la protection de la santé publique, la qualité des eaux et le développement de la biodiversité dans la gestion des espaces gérés par la commune,
- Vu le dispositif « ma commune nature » instauré par la Région Grand Est dans le cadre de la démarche « Eau et biodiversité », de l'opération « commune nature », et de la distinction « commune nature »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de LA MAXE à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics avec le Conseil Régional.

A LA MAXE, le 31 janvier 2023

LE MAIRE

Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

	LISTE DES DELIBERATIONS
N°	OBJET
1	PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2	ACQUISITION D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION
3	ACQUISITION D'UNE MOTOBINEUSE
4	ACQUISITION DE PNEUS TRACTEUR MASSEY
5	AVENANT LOT 1 VRD MARCHE COMPLEXE SPORTIF
6	CHARTRE COMMUNE NATURE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
ALIZE	Catherine	Secrétaire	